

L'entourage familial des enfants placés dans le cadre de la protection de l'enfance

Le mot de l'Observatoire

Dans le cadre de son prochain rapport sur l'invisibilité sociale, et plus particulièrement sa partie sur les processus d'invisibilisation de certaines catégories de populations, l'ONPES a confié au cabinet FORs-Recherche Sociale une étude sur l'entourage des enfants placés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, dont cette Lettre rend compte.

Ce public est en effet emblématique de l'une des évolutions sociétales importantes de la sphère familiale et, pour autant, on ne dispose que de rares informations sur ce phénomène. En effet, si l'on connaît bien les conditions de vie des enfants eux-mêmes, par contre leur entourage familial reste peu étudié et leur situation souvent occultée. C'est l'objet de cette étude.

De manière générale, la question du rôle de l'entourage relationnel et du réseau familial est soulevée pour de nombreux publics en situation de précarité. Pourtant, les travaux menés sur ce sujet sont peu nombreux. C'est notamment le cas de l'entourage familial des enfants placés en protection de l'enfance. Peu de recherches ont jusqu'à présent visé à approfondir la connaissance du profil de cet entourage, à identifier l'impact de leur situation de précarité, ou à mettre en évidence le degré de prise en compte de l'entourage par les politiques publiques. Dans la plupart des études, seule la question du rapport aux institutions des parents d'enfants placés a réellement été abordée.

La recherche qualitative¹ qui a été menée en 2015 à la demande l'ONPES vise à mieux appréhender qui sont ces familles, ce qu'elles vivent concrètement, ce à quoi elles aspirent, en répondant à une série de questions :

- Qui fait partie de cet entourage familial des enfants placés ?
- Quelles sont les trajectoires personnelles de ses membres ?
- Que sait-on de leurs conditions de vie matérielles, de leurs difficultés ?
- Que sait-on de leurs rapports aux institutions publiques mais aussi aux associations ?

- Qu'en est-il du vécu de leur invisibilité ?
- Qu'en est-il de leurs besoins et de leurs attentes, notamment en termes de visibilité, de reconnaissance et de prise en charge ?

Pour cela, la recherche s'est appuyée sur :

- la réalisation d'une revue de la littérature sur la question des parents d'enfants placés en protection de l'enfance ;
- la conduite et l'analyse transversale de dix entretiens semi-directifs approfondis² auprès de membres de l'entourage familial d'enfants placés dans le cadre de la protection de l'enfance (administrative et judiciaire). Le corpus se compose plus précisément d'un couple de grands-parents, de sept mères et deux pères d'enfants placés. En dehors des grands-parents, deux parents sont des « actifs occupés », les autres sont sans emploi. Tous les enquêtés ne sont pas issus de milieux pauvres mais la plupart le sont devenus. Les situations de placement relèvent du judiciaire à l'exception d'un placement administratif, et concernent entre un et quatre enfants. Dans deux

¹ Voir le rapport complet sur le site de l'ONPES : <http://www.onpes.gouv.fr/L-entourage-familial-des-enfants.html>

² Différents relais ont été mobilisés pour entrer en contact avec les parents : services de protection de l'enfance de six conseils départementaux ; associations de parents d'enfants placés (Le Fil d'Ariane France et l'ACEPP, via ses Universités populaires de parents). Les entretiens se sont déroulés au domicile des enquêtés ou dans le lieu de leur choix (café, etc.). Ils ont duré entre 2h30 et 3h30.

Précaution méthodologique et déontologique

C'est un point de vue totalement subjectif, partiel et assumé comme tel dont il s'agit dans ce travail d'enquête. Il ne peut donc en aucune manière être envisagé comme un dévoilement d'une « vérité » quelconque : s'il avait été question de développer une réflexion ayant l'ambition d'être « objective » – si tant est que cela soit possible pour traiter d'un phénomène aussi complexe – cela aurait nécessité de confronter des points de vue différents, notamment des professionnels, des magistrats, et de l'ensemble des personnes qui jouent un rôle dans la décision du placement. Cette enquête n'a donc pas pour but de remettre en cause, de quelque manière que ce soit, le système de protection de l'enfance ni le bien-fondé des mesures judiciaires ou administratives prononcées.

Cette précaution n'est pas uniquement méthodologique. Elle est primordiale car une interprétation erronée de propos tenus dans cette enquête pourrait mettre en cause des personnes ou des institutions qui jouent un rôle fondamental et très précieux dans notre société, celui d'assurer la protection de personnes qui sont dans une situation de grande vulnérabilité, à savoir les enfants et les jeunes.

Par ailleurs, si une majorité de placements sont mal vécus par les parents, il faut éviter toute généralisation. Les quelques rares études menées à ce sujet mettent en lumière plusieurs façons de vivre le placement¹. Les parents enquêtés eux-mêmes ont souvent des jugements plus nuancés qu'il n'y paraît de prime abord.

¹ Delens-Ravier I., 2001, *Le placement d'enfants et les familles. Recherche qualitative sur le point de vue de parents d'enfants placés*, Paris Liège, Éditions Jeunesse et Droit ; Sécher R., 2009, *Reconnaissance sociale et dignité des parents d'enfants placés en protection de l'enfance*, Paris, l'Harmattan.

situations, une demande de placement provisoire a été faite par le parent lui-même ;

- l'analyse structurale³ de l'un des dix entretiens réalisés et s'est matérialisée dans l'élaboration de schèmes spécifiques pour les deux enquêtés concernés.

Les formes d'invisibilité vécues par les parents d'enfants placés

Plusieurs formes d'invisibilité sont repérables à travers les discours des parents d'enfants placés : l'invisibilité de leurs conditions de vie matérielle et de leurs soutiens familiaux, l'invisibilité de leur rôle éducatif auprès de leur(s) enfant(s), l'invisibilité de leur bonne volonté et de leurs efforts par un processus institutionnel de décrédibilisation, et enfin la mise entre parenthèses de leur existence sociale dans tous ses aspects pendant la période de placement.

Les entretiens confirment la prégnance d'une lecture « psychologisante » des difficultés éducatives chez les

³ L'analyse sémantique structurale est une méthode qualitative d'analyse du discours particulièrement utile pour l'analyse des représentations en sciences humaines, et en éducation en particulier. Sa fonction principale est de saisir et de représenter la structure sémantique qui sous-tend un discours.

travailleurs sociaux, avec une forme d'invisibilisation des difficultés socio-économiques des parents. Selon les parents rencontrés, les agents de la protection de l'enfance ne prennent en compte ni leur niveau de ressources ni les difficultés financières qu'ils peuvent rencontrer. Et ce processus d'invisibilisation est aussi à l'œuvre concernant leurs potentiels soutiens familiaux et amicaux. Les enquêtés disent que leur entourage est « ignoré », mis à l'écart par les services de protection. Interrogés sur les motifs et conditions de placement de leur(s) enfant(s), certains affirment qu'un membre de leur entourage familial aurait pu prendre en charge temporairement leur(s) enfant(s). Ils ne comprennent pas pourquoi la possibilité de confier l'enfant à un référent adulte de leur entourage familial n'a pas été envisagée. Ce sentiment d'invisibilité qu'a l'entourage familial de l'enfant est alimenté par l'absence d'explication ou de réponse – même négative – des services de protection, permettant de justifier le refus de confier l'enfant à un autre membre de la famille :

« J'ai demandé, mes parents ont fait les démarches dans ce sens-là, mais c'est lettre morte systématique. C'est systématiquement lettre morte. On ne vous répond même pas. » (M. D.)

Des relations difficiles avec les professionnels de l'ASE

Les représentations des parents à l'égard de la protection de l'enfance soulignent le ressenti d'une profonde dissymétrie. Les parents ont à la fois l'impression de ne pas pouvoir entrer en contact avec l'institution, mais également d'être tenus à distance. Ils se sentent démunis face à l'omnipotence de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) mais aussi son « silence », et la violence, en creux⁴, qu'elle exerce sur eux. Ils disent ne pas être entendus et ne pas avoir la possibilité de s'exprimer. Dans ce contexte, ils se sentent entièrement soumis à toutes les décisions prises « en haut ». La majorité des parents émet l'hypothèse que l'institution en charge de la protection de l'enfance chercherait en quelque sorte à se « protéger » d'eux. Dans leurs discours transparait l'idée que les échanges n'existent que s'ils sont amorcés à leur initiative : il s'agit pour les parents « d'aller vers » les professionnels de la protection de l'enfance, qui sinon ne font pas la démarche :

« Faut déjà les rencontrer [les personnels de l'ASE] ! Je voyais une éducatrice qui faisait la transition entre la famille d'accueil et nous, elle était très bien, elle était gentille. Autrement, je n'ai jamais rencontré personne du service de protection de l'enfance avant que je reprenne contact. (...) En général, on les croise le jour du tribunal, le jour de l'audience. » (Mme I.)

Les parents interrogés ressentent cet évitement comme une véritable violence institutionnelle⁵. Violence qui est d'ailleurs évoquée par certains travailleurs sociaux

⁴ Sellenet C., Tendron F, 1999, « Le placement en questions », *Le Journal des Psychologues*, n°171.

⁵ *Ibid.*

interrogés à l'occasion d'une autre étude commandée par l'ONPES :

« *La façon dont les gens sont systématiquement renvoyés constitue une véritable violence.* » (Groupe de travailleurs sociaux)⁶

Globalement, leurs propos traduisent un sentiment de réification par l'institution, au sens où ils ne se sentent plus « sujet » mais « objet » de la protection de l'enfance. En plus d'avoir le sentiment d'être « ignorés » et/ou « évités », les parents ont l'impression d'être exclus du processus décisionnel qui organise la vie de leur enfant. À titre d'exemple, ils évoquent les réunions entre professionnels intervenant auprès de l'enfant (travailleur social, médecin, etc.) et déplorent de ne pas pouvoir prendre part aux échanges concernant le bien-être de leur enfant. De manière générale, ils estiment être peu informés de leurs droits par l'institution et ne pas pouvoir les exercer dans leur intégralité :

« *L'ASE ne nous a rien expliqué ! Rien ! On ignorait nos droits. Ce n'est que l'année dernière qu'on a appris un peu les droits qu'on avait, du moins les parents, ce à quoi ils avaient droit, par l'association le Fil d'Ariane.* » (Mme A.)

Le sentiment de ne pas être soutenu en tant que parent

Dans ce contexte, les enquêtés ont réellement le sentiment d'être « empêchés » dans leur parentalité, voire invisibilisés par l'institution en tant que parents. Cette remise en question de l'identité parentale ébranle leur construction identitaire dans son ensemble. Et ce d'autant plus qu'ils sont très souvent issus de milieux défavorisés, au sein desquels la parentalité apparaît comme une source prégnante de valorisation et de reconnaissance sociale⁷. S'ils se sentent largement infériorisés et disqualifiés, ils ont, au-delà, le sentiment d'être reniés dans ce qui constitue l'essence même de leur existence. Ce qui les plonge dans un fort désarroi et une profonde détresse :

« *J'ai le sentiment d'être considérée comme une mère à qui on ne donne pas les moyens d'élever son enfant. Moi, je serais capable de m'en occuper. Surtout qu'elle [fille de Madame B.] est adorable, c'est juste qu'on m'en empêche, c'est tout.* » (Mme B.)

« *Moi, le jour où je ne verrais pas mes enfants, je ne sais pas comment je ferais, je ne sais pas, peut-être que je vais faire un suicide, ah je ne pourrais pas supporter ! Ouh la la ! Je ne peux pas !* » (Mme C.)

Malgré l'existence de relations interpersonnelles positives et riches avec certains professionnels de la protection de

l'enfance, les parents rencontrés font globalement part de leur ressenti négatif des professionnels à leur égard. Pour eux, l'absence de prise en compte de leur parole est à mettre en lien avec la suspicion systématique qui pèse sur leurs intentions et le bien-fondé de leurs demandes ou de leurs actes vis-à-vis de leur(s) enfant(s). S'ils estiment que les représentations de la protection de l'enfance ne sont pas totalement incohérentes ni injustifiées (si l'on se place du côté de la mission première de l'institution, à savoir protéger l'enfant, dans son intérêt supérieur), les enquêtés regrettent néanmoins la catégorisation et l'étiquetage qu'ils subissent, soulignant que cela empêche à la fois la mise en place d'une démarche d'accompagnement et d'aide à leur égard et la prise en compte de la singularité de leur situation :

« *Au début j'ai cru qu'ils pourraient m'aider, me donner des conseils et en fait non ! Ils montraient que je ne savais pas m'en occuper.* » (Mme B.)

Le procès d'intention des travailleurs sociaux à leur égard peut se transformer en un véritable procès à charge. Ce sentiment se traduit notamment par l'ignorance des éléments positifs à leur égard qui figurent dans les rapports d'experts. Les discours des parents amènent ainsi à formuler l'hypothèse de leur invisibilisation par la décrédibilisation :

« *Ils n'ont jamais compris ce qui n'allait pas... Le juge à l'époque m'a dit : "Mais vous pleurez ? C'est que vous n'êtes pas bien dans votre peau !" Je lui ai dit : "Mais vous rigolez, vous avez pris mes enfants et vous me demandez de sourire ?" Je lui ai donné ça [elle lit une attestation de psychologue, datant de 2008] : "Cette femme est en grande souffrance et a énormément besoin de reconnaissance positive. Elle souhaite clairement s'inscrire dans une démarche de soin au sens large afin de restaurer son image de femme et de mère. Elle veut également apprendre à mieux gérer et à canaliser ses émotions. Madame affirme son désir de changement, de restauration psycho-affective, elle se montre motivée, volontaire, respectueuse, très engagée dans l'accompagnement hebdomadaire." Quand j'ai donné ça au juge, il m'a dit : "Non mais vous rigolez !" » (Mme H.)*

Enfin, les parents ont le sentiment que les professionnels leur dénie toute forme de lucidité sur leur situation et toute forme de bonne volonté, aussi bien dans l'exercice de leur parentalité que de manière plus générale dans les différents aspects de leur vie. Ils ont l'impression de devoir toujours se justifier auprès des professionnels, comme s'ils étaient d'éternels coupables. Et cette impression d'une injonction permanente à la justification renvoie, en miroir, à un sentiment que les travailleurs sociaux eux-mêmes ressentent dans le cadre de leur travail quotidien, compte tenu des contraintes qui sont aujourd'hui celles de l'intervention sociale (baisses de financement, ciblage très resserré des publics, pression à l'efficacité et au rendement, etc.) :

« *Quand on est travailleur social, parfois, on a l'impression d'être dans les mêmes difficultés que*

⁶ Baronnet J. (FORS-Recherche Sociale), Lyet P. (ETSUP), Pujol V. (LERIS), Valle M. (IRTESS), 2015, « L'invisibilité sociale : publics et mécanismes - Réalisation de focus groupes auprès de travailleurs sociaux », rapport à l'ONPES.

<http://www.onpes.gouv.fr/L-invisibilite-sociale-publics-et.html>

⁷ Sécher R., 2009, *Reconnaissance sociale et dignité des parents d'enfants placés en protection de l'enfance*, Paris, l'Harmattan.

la personne que l'on suit. Quand je rédige une note sociale par exemple, j'ai l'impression d'être le pauvre qui doit se justifier. » (Groupe de travailleurs sociaux)⁸

L'impossible conciliation de tous les aspects de la vie

Au final, tout se passe pour les parents comme si le placement de leur enfant condamnait de fait toute possibilité d'être entendus mais aussi d'être vus comme des personnes « valables », « estimables », « respectables ». Cela est d'autant plus mal vécu par les enquêtés que le placement génère, en outre, une mise entre parenthèses de leur vie dans tous ses aspects (amical, social, conjugal, professionnel). Les parents évoquent notamment la difficulté à s'inscrire dans la vie professionnelle ou à maintenir leur activité, du fait du planning des visites médiatisées ou à domicile. Outre la question de la disponibilité temporelle, certains, en recherche d'emploi, disent se sentir mal à l'aise face aux organismes d'insertion socioprofessionnelle. S'ils ne souhaitent pas rentrer dans les détails de leur situation familiale, ils sont parfois obligés de la mentionner, par exemple pour justifier un refus de poste.

Ils font ensuite part de la difficulté à se projeter dans un parcours résidentiel ascendant :

« J'avais commencé à faire des démarches pour déménager. Mais quand j'ai vu au tribunal, en mai dernier, que les visites pour mes enfants passaient à une fois par mois, j'ai n'ai plus eu envie de faire les dossiers et démarches. J'avais commencé... j'ai arrêté. Ça sert à quoi ? Ça ne sert à rien. » (Mme G.)

Une obligation d'invisibilité

Par ailleurs, ils évoquent la difficulté à maintenir une vie amicale et un réseau relationnel. Ils soulignent le rejet social de la part de certaines connaissances qui ont eu écho de la mesure de protection de l'enfance. Ils font part d'une prise de distance contrainte avec d'autres connaissances, liée à la volonté de non-dévoilement de leur situation familiale. Les enquêtés redoutent en effet que des contacts trop fréquents ne les obligent à révéler le placement alors qu'ils ne souhaitaient pas spontanément l'évoquer :

« Parfois, quand on me demande où sont mes enfants, mon beau-frère par exemple, je coupe court à la conversation. Le frère de mon mari sait vite fait que la grande est chez son père et que Jonathan doit être en famille d'accueil, car il ne le voit qu'en vacances. Mais il ne sait pas pourquoi. À part mes parents et mes frères et sœurs, personne ne sait, et personne ne sait pourquoi. » (Mme F.)

Pour maintenir et préserver une partie de leur réseau, les parents cachent la situation de l'enfant, ce qui revient en fait à invisibiliser leur propre situation. Ainsi, on assiste à

une forme de neutralisation de l'ensemble de la vie du parent durant le placement du ou des enfants :

« Je n'ai rien à construire, qu'est-ce que vous voulez que je construise ? De manière générale, qu'est-ce que j'ai à construire ? De toute façon, on m'a tout pris, vous voulez que je reconstruise ? » (M. D.)

Des parcours de vie qui mènent à l'invisibilité

Si les parents ressentent et vivent différentes formes d'invisibilisation au cours du placement de leur(s) enfant(s), il convient de souligner que la protection de l'enfance contribue à un phénomène d'invisibilisation déjà amorcé en amont du placement. L'invisibilité est en effet la résultante d'un processus cumulatif de ruptures, amorcé parfois depuis l'enfance : perte d'un proche, tensions et conflits familiaux, violences physiques et psychologiques, déménagement (rupture d'ancrage territorial) ou expulsion d'un logement, survenue d'un problème de santé physique ou psychique, etc.⁹ Ainsi, le placement des enfants vient renforcer une marginalisation déjà engagée, souvent de longue date.

La majorité des personnes rencontrées lors de l'enquête dit avoir vécu une jeunesse ponctuée d'épisodes dramatiques, voire tragiques. Quelques-unes ont également été victimes de situations de grande détresse et plusieurs ont été confrontées à diverses formes de violence. Parmi celles-ci, le viol revient à plusieurs reprises. Par ailleurs, dans de nombreux récits, des épisodes particulièrement violents ont ponctué la vie conjugale et contribué directement ou indirectement au placement des enfants :

« Avec R. c'était bien au début, mais ça s'est mal passé dès la première grossesse. J'en ai vu de toutes les couleurs avec lui. R. buvait, me tapait pendant que j'étais enceinte. J'ai posé une main courante contre lui. Il est venu me rechercher car il regrettait. Pour donner un père à mon enfant, je suis retournée avec lui en pensant que notre vie de couple allait s'améliorer et serait mieux. Ça a été pire après ! » (Mme G.)

Outre ces épisodes conjugaux douloureux et traumatisants, plusieurs récits font part d'autres événements tragiques, tels que le décès d'enfants :

« J'ai eu une deuxième fille en 2008, mais elle est décédée... Accident domestique. » (Mme C.)

Les parcours de vie des parents interrogés sont donc souvent marqués par des drames. Les enquêtés ont généralement connu plusieurs vies (plusieurs vies conjugales, lieux de vie, métiers, etc.), et leur précarité s'est construite par la marginalisation. Leur situation actuelle est

⁹ Si la fréquence des situations traumatisantes rencontrées pendant la jeunesse est élevée, elle n'est cependant pas systématique : « Pendant ma jeunesse, je me suis éclaté ! J'ai tout eu, j'ai tout eu, j'ai eu une enfance très heureuse. J'avais énormément de libertés, j'ai fait beaucoup d'activités. » (M. D.)

⁸ Baronnet J. (FORS-Recherche Sociale), Lyet P. (ETSUP), Poujol V. (LERIS), Valle M. (IRTESS), 2015. *Op. cit.*

le produit d'une succession de périodes douloureuses qui ont souvent été à l'origine du placement de leurs enfants. Ce sont ces difficultés de diverses natures qui sont souvent occultées, invisibilisées : les difficultés éducatives ou relationnelles à l'origine du placement de leurs enfants ne sont souvent interprétées que comme une défaillance, le symptôme d'une pathologie particulière, voire un défaut de moralité. De ce point de vue, le défaut de parentalité s'inscrit dans un processus de vie particulier, lié à une succession d'événements dramatiques.

Le repérage de ce que représente le placement dans le parcours de vie montre des points de vue contradictoires de la part des parents enquêtés. Certains attribuent à ce placement l'entièreté de la responsabilité de leur détresse :

« Mais en fait, c'est le fait de ne pas pouvoir être mère qui m'a détruit complètement. Parce que bon, pour moi c'est ce qui était le plus important, j'avais réussi mes études, ma vie professionnelle, je devais réussir ma vie personnelle et on m'en empêche. » (Mme B.)

D'autres considèrent qu'il est un épisode moins négatif que d'autres, qui s'inscrit dans un parcours de vie déjà fortement compromis :

« J'avais quand même besoin de me reconstruire moi, pour ce que je suis moi, et de reprendre confiance en moi. Je ne savais plus comment gérer ma vie. Il y avait beaucoup de conflits et s'il n'y avait pas eu ça, j'aurais pu tabasser mes enfants comme certaines mères de famille. Vaut mieux passer par des trucs comme le placement que par la violence. Je me disputais souvent avec mon ami de l'époque. C'est quand même mieux pour les enfants, au final. » (Mme H.)

L'ensemble des personnes rencontrées vivent des situations difficiles qui, cumulées, conduisent à une certaine forme d'exclusion sociale débouchant sur un fort sentiment d'inutilité sociale. Ce sentiment qu'a décrit le philosophe Guillaume Le Blanc entraîne une relégation vécue comme une forme de mépris particulièrement destructrice : « Le sentiment d'inutilité et de honte résultant de la dépossession des formes d'activité qui permettent d'avoir prise sur le monde des autres et de s'éprouver pleinement comme membre du genre humain confère à celui qui l'endure l'impression d'être relégué socialement dans la périphérie de la malédiction sociale, anneau maléfique qui retranche du genre humain et crée les conditions d'une solitude sans relève. Une invisibilité sociale découle, conséquence ultime, de la perte des qualités sociales. C'est ce parcours de l'anormalité sociale qui est précisément désigné, dès lors que l'on s'intéresse aux causes de cette relégation, sous la catégorie générique de mépris social. Être sujet au mépris social, c'est être disqualifié à même ses compétences sociales et se vivre dès lors comme inutile, paria ou rebut. Le mépris rend une vie étrangère à elle-même, la plongeant dans un bain nouveau de solitude¹⁰. »

Ayant le sentiment d'être socialement déconsidérées, disqualifiées, « mal vues », la majorité des personnes rencontrées se mettent à douter de leurs capacités à affronter les épreuves qui se présentent à elles. Elles ont le sentiment d'une perte de maîtrise de leur destin et sont souvent pessimistes quant à l'avenir.

Une demande pour être entendus bien plus que pour être vus

L'analyse des propos des enquêtés met en évidence que l'invisibilité des parents d'enfants placés, si elle existe et prend diverses formes, n'est finalement pas, en soi, la problématique majeure.

« Je ne suis pas là non plus pour que les gens sachent que j'ai des problèmes ou quoi que ce soit ! Du moment que je m'occupe de mes enfants, qu'on ne fait pas obstacle de ce que j'ai vécu, c'est tout ! Puis, chacun ses secrets. Des fois, vaut mieux pas être visible, hein ! » (Mme J.)

Les parents d'enfant placé se sentent scrutés et jugés...

Les enquêtés déplorent une trop grande focalisation sur leur vie privée et le non-respect de leur intimité : ils se sentent d'abord scrutés et jugés par les professionnels qui prennent en charge leur(s) enfant(s). Leur « survisibilité » et le contrôle continu qui s'exerce sur eux – qui se trouvent justifiés par une série de représentations négatives persistantes à leur égard (parents « indignes », parents « dangereux », parents « toxiques ») – ne permettraient en rien de mieux les connaître ni de les aider sur le plan éducatif avec leur(s) enfant(s) :

« Ils [les personnels de la pouponnière] nous observent sous toutes les coutures. » (Mme A.)

« À un moment, les assistantes sociales ont dit à mon conjoint "Tu dois séparer de cette femme, marie-toi avec une autre femme comme ça, tu auras ton enfant". » (Mme C.)

Les parents d'enfants placés expriment massivement le sentiment d'être humiliés, non reconnus, non pris en compte, stigmatisés. Ce qui renvoie au paradoxe du phénomène de l'invisibilité sociale : pour être mal vu, il faut avoir été préalablement vu, mais une visibilité grevée de représentations négatives stéréotypées. C'est cette stigmatisation en tant que telle qui peut être interprétée comme un phénomène d'invisibilisation entraînant ensuite la déconsidération de cette population.

Dans ce contexte, l'entourage des enfants placés ne souhaite aucunement plus de visibilité. « Hypervisible » et mal vu dans les médias, « repérable à la trace » par les institutions, il souhaiterait plutôt « sortir du regard de

¹⁰ Le Blanc G., 2009, *L'invisibilité sociale*, Paris, PUF.

l'autre pour s'en sortir et trouver sa place »¹¹. D'ailleurs, les revendications concernant la visibilité politique et médiatique sont marginales au sein du corpus enquêté. Les personnes rencontrées souhaitent peu utiliser les leviers d'une représentation collective pour faire valoir leurs droits. Plus que le manque de droits formels, l'absence de réponse de la structure étatique ou l'invisibilité médiatique, c'est le défaut de franchise dans les relations avec les agents mandatés qui fait l'objet de la critique la plus fréquente :

« On ne répond pas forcément clairement... Enfin on cache toujours plein de choses. On prétend être clair, net et précis mais voilà, il y a certaines choses sur lesquelles on n'éclaircit pas vraiment, enfin on n'est pas clair. J'ai aussi une capacité à analyser et je préfère prendre une bonne claque mais que les choses me soient dites plutôt que l'on cherche à me ménager. Je préférerais que les choses soient approfondies quoi. La diplomatie n'est pas mon fort, par contre la franchise... Si j'ai quelque chose à vous dire, si j'ai quelque chose à dire, je ne vais pas tourner autour du pot. Je suis même peut-être un peu trop franc des fois. Voilà, l'impression que ça n'aide pas parce que tout n'est pas éclairci, tout n'est pas dit clairement enfin voilà... pas de clarté. » (M. E.)

...mais ne se sentent pas écoutés

Ce que les parents revendiquent avant tout, c'est d'avoir la possibilité de s'exprimer et d'être écoutés. Mais l'invisibilité est en réalité le symptôme d'un problème plus profond, celui de l'inaudibilité des parents d'enfants placés : on ne veut pas les écouter, on ne veut pas prendre en compte ce qu'ils disent, voire on déforme leurs propos pour dresser des procès à charge. Or, en perdant voix au chapitre, les parents ont la sensation de cesser d'être considérés comme ayant droit de cité : *« C'est cette absence de voix qui efface le visage du précaire qui finit par ne plus compter du tout »¹².*

Cela incite à repenser, avec F. Poché, le terme même d'invisibilité : *« Sur le plan anthropologique, le registre du*

visible demeure une coquille vide tant que l'on n'a pas pensé d'autres modalités essentielles comme le rapport à la parole, au pouvoir, à la subjectivation comme facteurs d'émergence des capacités ; d'où la nécessité de poser le problème en dépassant le couple visible/invisible »¹³. Car être visible n'empêche pas d'être « insignifiant » ou, au contraire, ne garantit absolument pas d'être pris au sérieux, de compter « pour » celui qui voit : « Ce n'est pas le visible qui importe. Car en soi, ce terme ne dit rien d'une garantie de respect ou de dignité d'une communauté ou d'une personne »¹⁴.

Plus largement, cette étude auprès du public des parents d'enfants placés amène à rester prudents : la perspective d'une visibilité totale de l'être humain dans l'espace public n'est-elle pas aussi dangereuse que la perspective contraire ? *« Ne faudrait-il pas, en donnant en quelque sorte la priorité à la visibilité, que la société humaine soit tout entière et par elle-même un espace public, c'est-à-dire un espace dans lequel toute action, tout individu, toute opinion est sous le regard de tous les membres de la société et se trouve de ce fait communiqué des uns aux autres. »¹⁵. C'est bien la garantie du respect de sa vie privée, c'est-à-dire le droit à une certaine forme d'invisibilité qui est revendiqué par les enquêtés. La visibilisation pouvant être perçue comme une certaine forme de vulnérabilisation : « Dans une société avide de contrôles et de normes, le souci d'être invisible – exprimé par un droit au secret, la revendication d'une part d'ombre ou le simple respect de la vie privée – reste le vecteur de l'autonomie, des résistances et de l'affirmation de soi. Ainsi la visibilisation peut être aussi une vulnérabilisation »¹⁶.*

Pauline Kertudo

(FORS-Recherche Sociale)

Régis Sécher¹⁷

(Éducateur spécialisé, docteur en sciences de l'éducation, formateur et conférencier)

¹¹ Boubeker A, « L'homme capable à l'épreuve de l'invisibilité sociale », *Le Portique* [En ligne], 26 | 2011, document 5, mis en ligne le 11 février 2013, consulté le 08 février 2016. URL : <http://leportique.revues.org/2511>

¹² Le Blanc G., « Les nouvelles formes de précarité. Regards croisés entre la philosophie et la sociologie », débat entre Serge Paugam (sociologue, directeur de recherche au CNRS) et Guillaume Le Blanc (philosophe, professeur à l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3).

¹³ Poché F., 2013, « Différence(s), visibilité et lignes de résistance », in Faes H. (dir.), *L'invisibilité sociale. Approches critiques et anthropologiques*, Paris, L'Harmattan.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Faes H., *L'invisibilité sociale. Approches critiques et anthropologiques*, Paris, L'Harmattan, 2013.

¹⁶ Beaud S., Confavreux J., Lindgaard J. (dir), 2008, *La France invisible*, La Découverte, coll. « La Découverte/Poche ».

¹⁷ Auteur de l'ouvrage *Reconnaissance sociale et dignité des parents d'enfants placés en protection de l'enfance*, Paris, L'Harmattan, 2009.



Responsable de la publication :
Didier Gelot, secrétaire général de l'Onpes

Secrétariat de rédaction :
Nadine Gautier

Mise en page :
SCEI

www.onpes.gouv.fr

ISSN : 2426-2773